

# Société des officiers de la Confédération suisse

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **28 (1883)**

Heft 3

PDF erstellt am: **30.06.2024**

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Le train peut, en outre, recevoir pour un petit trajet, 80 ou 100 hommes de plus. Tous les travaux dans les ateliers portés par le train, ainsi que le service de marche de celui-ci, conduite des machines, signaux, etc., sont exécutés par les hommes de l'équipage. De sorte que ce train de chemin de fer, qu'on ne saurait mieux comparer qu'à un bâtiment de guerre, constitue une véritable unité militaire.

— La *Illustracion Militar*, belle publication de Madrid, continue ses succès. Le n° 2, de février, renferme de magnifiques gravures, dont entre autres le portrait du général Ros de Olano, d'intéressantes marines, le général Prim à la bataille de Tétouan, 9 médaillons d'officiers supérieurs, enfin le dessin du nouveau revolver suisse Schmidt, que nous avons donné dans notre n° de janvier dernier.

### **Société des Officiers de la Confédération suisse.**

*Extrait du protocole de la séance du Comité central le 29 janvier 1883.*

Il est pris connaissance d'une série de lettres par lesquelles un certain nombre d'officiers désignés par le comité central pour faire partie de commissions, déclarent accepter.

La section de Berne communique la composition de son nouveau comité et envoie ses nouveaux statuts. L'art. 2 déclare que tout officier domicilié dans le canton est considéré comme faisant partie de la section bernoise, à moins qu'il ne s'y oppose expressément.

On décide de publier le rapport de M. le colonel Isler, en même temps que ceux de MM. Bollinger, colonel, et Baltenschweiler, major.

La question pendante de la fusion des journaux militaires est renvoyée jusqu'à nouvel ordre, la *Revue militaire suisse* n'ayant pas encore fait connaître ses vues.

La section de Bâle envoie au comité central son préavis sur la question de l'instruction des cadres de l'infanterie.

Il est accordé à la section vaudoise un subside de 300 francs pour les reconnaissances qu'elle a organisées en 1882 dans le Bas-Valais.

Le catalogue des bibliothèques militaires ne peut pas encore être établi d'une façon définitive, les sections du Valais, Uri, Bellinzzone, Grisons, Zoug et Neuchâtel n'ayant pas encore donné d'indications à ce sujet.

Pour étudier la question de la mise en état de l'équipement et de l'habillement des corps de troupe à l'entrée au service (proposition de la section vaudoise à l'assemblée des délégués), on désigne les officiers suivants, tous membres de la section de Zurich: lieutenants-colonels Wirz et Schweizer, majors Orelli et Baltenschweiler.

Quant à la date de l'assemblée générale de 1883, on choisit provisoirement la première moitié d'août. La section de Zurich est invitée à prendre les mesures nécessaires pour l'organisation de la fête.

On décide enfin de renvoyer à plus tard deux questions encore pendantes: la première concerne les subventions à accorder aux officiers qui assistent aux manœuvres d'armées étrangères, la seconde est relative à l'érection de monuments commémoratifs sur les champs de bataille de 1798 et 1799 (proposition de la section de Vaud à l'assemblée des délégués). Ces deux propositions entraîneraient, en effet, des frais assez considérables qui pourraient être difficilement supportés par la caisse centrale depuis que la contribution annuelle a été réduite de moitié.